



INSCRIPTION AUX ATELIERS PEDAGOGIQUES ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Atelier danse

Dans le cadre des ateliers pédagogiques, un atelier danse est mis en place le soir de 17h00 à 18h00. L'objectif est de monter un spectacle en fin d'année avec les jeunes.

Si votre enfant est intéressé par cette nouvelle activité, merci de remplir ce document. Nous vous ferons connaître rapidement sur quel groupe et quel jour l'inscription de votre enfant a été prise en compte.

Tarification :	T1	T2	T3
Votre quotient familial	de 0 jusqu'à 600 €	Entre 601 et 1 200 €	à partir de 1 201 € et plus
Tarifs pour 1 séance de danse	2,33 €	2,75 €	2,89 €

Bulletin d'inscription à remettre au secteur jeunesse 20, rue du centre (près de la poste)

NOM et Prénom de l'enfant:	Classe :	Maître ou maîtresse:
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

→ Début des ateliers danse à partir du lundi 2 octobre

Choix du type du jour: mettre 1, 2 ou 3 selon votre préférence	LUNDI 17h00-18h00 <input type="checkbox"/>	MARDI 17h00-18h00 <input type="checkbox"/>	JEUDI 17h00-18h00 <input type="checkbox"/>

Nom, prénom des
parents:

Adresse:

Code postal:

Ville:

Téléphone fixe:

Mobile:

Assurance responsabilité civile

Elle est obligatoire par participer à l'ensemble de nos activités,
si l'attestation a déjà été remise au service jeunesse, cochez ici

Sinon merci de la fournir en même temps que le bulletin d'inscription et remplir les informations ci-dessous

Nom de la société
d'assurance:

N° de
Police:

Droits à l'image:

Les équipes d'animation peuvent être amenées à prendre des photos et à filmer votre enfant. Autorisez-vous la municipalité à utiliser ces images dans ses supports de communication ?

OUI

NON

Prise en charge de l'enfant:

Nous proposons une prise en charge directe de votre enfant après les TAP, avec un goûter à la garderie entre 16h30 et 17h00. De même après l'atelier échecs à 18h00 votre enfant peut être accueilli sur la garderie périscolaire (fermeture à 18h30). Pour toute autorisation de sortie seul ou avec une tierce personne une autorisation écrite signée par les parents est obligatoire.

SIGNATURES DES PARENTS OU DU RESPONSABLE LEGAL

Date:

Signatures: